

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 23/09/2024 - 18899 - 2012 D 00420 - 751 835 083 - SCI 17 RUE NEGRIER

NATHALIE BAILLEUX
SÉBASTIEN SOTTIAU
LUC VANDENBEUCK

SOCIÉTÉ CIVILE 17 RUE NEGRIER
435, rue de Marquette
ZAC du Moulin
59118 WAMBRECHIES

RCS Lille Métropole 751 835 083
Capital 730 000 €

**Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation
de la société civile 17 RUE NEGRIER
en société par actions simplifiée**

Assemblée générale du 28 juin 2024

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 14 juin 2024 nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages à partir d'une situation comptable établie au 31/12/2023 les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Les travaux que nous avons effectués nous conduisent à formuler les observations suivantes :

- Les capitaux propres arrêtés au 31/12/2023 s'élèvent à 611 082 €
- Le capital de la SCI s'élève à 730 000 €

En raison de ces observations, nous attestons que le montant des capitaux propres n'est pas au moins égal au montant du capital social.

Fait à Marcq-en-Barœul, le 19 juin 2024
Commissaire à la transformation,
BMD Associés SAS
Représentée par Sébastien SOTTIAU